AP5 EMAIL INFO

Numéro 10

Orange le 29 mai 2013

La défaite de 1870 avait eu au moins un avantage, c'était de rechercher les raisons du désastre militaire. C'est ainsi que la commission Bouchard en 1874, avait reçu mission de tirer les enseignements de ces échecs et devait fixer les bases de l'organisation de nos armées. Cela a abouti à la loi de 1882 qui avait acté deux principes essentiels à l'efficacité des armées:

- La permanence de l'organisation temps de paix temps de guerre
- La subordination des services au commandement

Pendant plus de cent ans ces évidences ont été respectées. Dans les années 90 sous l'impulsion de quelques contrôleurs généraux, originaires des services, on a acté une nouvelle organisation des armées dissociant les services des forces foulant ainsi aux pieds les préceptes de la commission Bouchard. Ce mouvement a été amplifié par chaque armée et chacune ayant fait effort de modernisme. Cela a abouti à la défunte réforme Armée 2000 suivie de nombreuses autres. Paix à son âme et à ses innovations qui n'ont pas survécus à la réalité des combats.

Cette mise mouvement a été rejointe par une nouvelle notion du commandement : le commandement Opérationnel que nous connaissions a été « enrichi « par le commandement Organique …

Cette logique s'applique sans difficulté à la Marine, en effet un bâtiment est sous commandement organique, rattaché aux structures de commandements territoriales quand il est à quai, mais il est instantanément sous commandement opérationnel dès qu'il est en mer. Cette présentation a aveuglé l'AAir et l'Armée de terre qui ont oublié qu'un commandement organique est opérationnel quand on lui donne une mission opérationnelle. Cette évidence avec laquelle nous vivions depuis la création de l'AAir n'a pas été perçue, et on a vu fleurir des commandements organiques qui préparaient les forces pour les mettre à disposition de commandements « opérationnel s« dès qu'ils étaient engagés rompent ainsi avec les principes de la loi de 1882 qui prévoyait la permanence du commandement « temps de paix temps de guerre ».

C'est ainsi que l'on a vu l'AAir faire évoluer son organisation sans arrêt depuis 1993. Depuis près de 20 ans nous avons tenté de faire fonctionner tant bien que mal ces organisations bancales, sous la pression des réalités, avec des aménagements importants que le personnel n'a pas compris mais qui

révélaient bien les difficultés de fonctionnement et parfois une incapacité du commandement à prendre de la hauteur.

Nous arrivons au bout ou presque de ce mouvement brownien en effet le général D MERCIER CEMAA a décidé de fondre les Commandement des Forces Aériennes et le Commandement du Soutien de Forces Aériennes. Et nous allons revoir les mécaniciens rejoindre les escadrons donnant ainsi une expérience de commandement aux jeunes officiers tout en améliorant l'efficacité globale. Mais surtout nous revenons là à une notion essentielles, oubliée, qu'une organisation doit être centré autour d'une mission et non autour d'un métier. En effet seul le rassemblement autour d'une mission est porteur d'enthousiasme, d'efficacité car chacun est dynamisé par la réussite de la mission du groupe par opposition à une organisation autour des métiers porteuse d'égoïsme et de cloisonnement. Dans cet esprit le comble a été la création du CASSIC commandement organique crée autour de l'électron. On peut mieux faire pour galvaniser les hommes…

Par ailleurs le CEMAA va recréer le niveau Escadres. C'est une excellente décision qui redonne un sens à l'harmonisation du travail de plusieurs escadrons et j'appelle de mes vœux que sur les bases ou deux unités aériennes sur des matériels différents se côtoient on crée une escadre composite, qui assurera les deux unités de son soutien et de son expérience du commandement. Autre point important le personnel de l'escadre sera noté par la même officier supérieur gage d'équité, d'efficacité et de récompense des services rendus.

Il ne reste à mon avis qu'une étape. Celle de redonner au CDAOA sa responsabilité de Défense aérienne, au niveau du Premier Ministre et placer sous ordres du CDAOA le futur patron de l'ensemble CFA/CSFA chargé des opérations aériennes aux ordres d'un commandant de théâtre.

Cela peut paraître évident pour le candide, mais cela met en cause les responsabilités « en première ligne » du CDAOA lors de toute action militaire. C'est un obstacle majeur, la preuve c'est que depuis la création de ce commandement déséquilibré personne n'a osé remettre en cause cette aberration qui confond la souveraineté nationale et les opérations « sur et à partir du territoire national »… On me dit que maintenant il est reconnu que le CDAOA est compétent pour toutes les opérations aériennes. Bravo, mais le Mali a-t-il fait oublier Harmattan ou les moyens étaient sous les ordres du commandement allié à Naples ?

Pendant que l'on y est j'aurai encore une suggestion qui s'adresse au commandant de l'Ecole de l'Air.

Aujourd'hui les élèves de l'Eole de l'Air font quatre ans avant de commencer leur pilotage. Dieu merci on n'a pas cassé la formation sur planeur que j'ai porté à bout de bras car elle permet de faire voler tous les poussins quelles que soient leurs spécialités. Et cette universalité est pour moi un gage de l'esprit de corps Armée de l'Air que le CEMAA porte de ses vœux. Mais revenons à cette quatrième année. Elle est consacrée uniquement à l'obtention par les élèves du certificat de pilote de ligne. Cet ajout a été pensé dans les années 98 pour faire reconnaître à l'aviation civile la qualité de nos formations. C'est une erreur de taille. En effet elle retarde la formation de nos jeunes pilotes d'un an, et elle n'a aucune utilité pour notre identité d'aviateur.

Alors mon général abrogez cette aberrations et formons nos jeunes pilotes pour servir l'AAir.